

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche dans le cadre de la mise en place de filières sans résidus d'insecticides de stockage du grain (Charte de production agricole Française NF V30-001 SIS-Filière Baguepi Responsable-Blé BPMF sans résidus Moulins VIRON-Blé dur NATURE PANZANI...)

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique aux blé tendre et blé dur.

Le responsable qualité et responsable exploitation sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 5.1.2 "orientation client"

8.2 "exigences relatives aux produits et services"

cahiers des charges "blé dur NATURE", "Moulins VIRON", « BAGUEPI FILIERE RESPONSABLE »
Norme NF V 30-001 "bonnes pratiques de culture et de stockage en ferme" ; référentiel de bonnes pratiques agricoles à partir des exigences de la norme NF V30-001 « céréales à paille et maïs – bonnes pratiques de culture et de stockage à la ferme » ; guide de suivi destiné aux organismes accompagnant un groupe de producteurs agricoles dans la mise en place de la norme NF V30-001.

5. Diffusion

1 SQ 1 DG 30 SILOS INF 1 EXE DEV ENT
 PER 1 APP 1 CER 1 LOG 1 SEM

6. Modifications

17/02/20

Création sous référence PR 8.2-6

Indice 00

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	F. LUBIN
Visa :	FL

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

